



Problèmes de congés payés

Par Retraite

Bonjour , j'ai été embauché dans une entreprise le 7 avril 2008 cette entreprise ferme du 15 aout au 15 septembre donc congés d'office mais le patron m'a payé tout mes jours de congés j'avais droit a 10 jours de congés acquit et il m'a payé le reste en me disant que je le lui devrais mais sur mon bulletin de paie du mois d'aout il y a marqué que j'ai pris des congés du 25 au 31 alors que c'était du 15 au 31 et sur le bulletin du mois de septembre il n'y a pas marqué que j'étais en congé du 1 au 15 et il ne m'a pas laissé l'occasion de rattraper ses jours qu'il m'a payé et que je lui devais soit 16 jours (je crois) et quand il a su que je partais a la retraite le 30 septembre 2025 il a commencé a me retirer en juillet - aout - septembre 2024 un jours de salaire sous le motif : " congé sans solde " alors que je travaillais ses jours là et ça c'est arrêté , mais maintenant a ce jour il me dit que mes congés du 15 aout 2025 au 15 septembre je n'ai pas assez de crédit donc je pense qu'il se les récupères comme ça au bout de 17 ans . en n'a t'il le droit ? et a t'il le droit de m'enlever mes jours acquits pour cette année ? Dans l'attente d'une réponse . Cordialement André